

Lettre pour Monsieur le commissaire enquêteur

De: "al mo"

06/01/2019 21:48

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis un des heureux propriétaires du terrain dans le lotissement dénommé le « Le Clos Régalette » aux abords immédiats de l'ancienne usine de distillerie. Nous avons trouvé ce terrain courant septembre 2017 et nous avons décidé d'investir car l'endroit ainsi que les personnes rencontrées à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume nous ont donné envie de venir s'installer dans cette jolie ville.

En lisant les documents diffusés sur www.var-gouv.fr depuis (que) le 20 octobre 2018 concernant le projet de la société AZUR BIO-TRAITEMENT ainsi que mes documents je me suis rendu compte que depuis 2013 ils sont au courant qu'il y aura un lotissement juste à côté de l'ancienne distillerie géré par AZUR DISTILLATION.

De plus, j'ai l'impression qu'entre septembre 2017 (date de mon compromis) et septembre 2018 (signature chez le notaire) pas mal de choses se sont passées sans que les différents intervenants soient mis au courant. J'ai posé plusieurs fois la question au notaire ainsi qu'au lotisseur mais la réponse a été toujours la même : pas de projet sur l'ancien distillerie, celle-ci n'est plus active et devrait être démonté pour faire des futurs logements, ils n'ont jamais entendu parler de réouverture. Je ne vais pas plus loin dans cette enquête (pour l'instant) mais il y a beaucoup de questions à résoudre malgré tout. Qui était au courant, qui ne l'était pas.....

Je peux m'exprimer qu'en mon nom mais je pense que si un de 17 propriétaires du « Le Clos Régalette » avaient été mis au courant que la société AZUR BIOTRAITEMENT avait entamé ses démarches pendant ou avant 2017 personne n'aurait acheté un terrain à cet endroit.

Je ne connais pas les dirigeants d'AZUR BIO-TRAITEMENT mais j'espère que ce sont des personnes responsables et sensées. J'espère que l'enquête menée par vous Monsieur le Commissaire va leur ouvrir les yeux et qu'ils vont se rendre compte que l'endroit pour leur projet n'est pas du tout approprié. Le plan local d'urbanisation utilisé par leur bureau d'étude est daté le 10/03/2015(!). Le PLU a été modifié le 19/01/2016, le 27/09/2016 puis le 28/09/2017.

Je pense qu'il serait plus judicieux de chercher un endroit isolé pour leur installation car beaucoup de choses ont changé. La distillerie est le passé, un mauvais souvenir pour les habitants de Saint-Maximin, Seillons et des autres... Il ne faut pas revenir en arrière il faut avancer et inventer autre chose pour ne pas mettre les personnes en porte à faux.

Sachez que nous avons investi le projet d'une vie comme je pense beaucoup d'autres familles du Le Clos Régalette et ses alentours. Financièrement si ce projet abouti c'est une énorme perte car nos maison deviendront invendable et écologiquement nous n'avons pas envie de vivre avec nos enfants près d'une usine qui traite les effluents vinicoles avec des bassins de clarifications, une ligne de propane pour la chaudière..... Je n'ai pas envie d'apprendre d'ici quelques années que mes enfants ont une maladie déclenché par les rejets de l'usine ou les stockages et bien d'autres choses.

Nous avons choisi Saint-Maximin-la-Sainte-Baume pour y avoir une vie paisible loin de la grande ville et de la pollution, mais je m'inquiète de la suite maintenant.

La ville veut développer la population mais avec ce projet la population va fuir ainsi que les communes voisines ce qui apportera des conséquences économiques importantes pour celles-ci qui sont en pleines expansions. Il y a eu beaucoup de nouveaux habitants depuis quelques années avec de nouvelles constructions, imaginez l'impact que cela va créer pour tous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes salutations distinguées,

Odon ROCZEY,

Future résident, Le Clos Régalette, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume